

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Vendée, le 10 mai 2010

À la séance régulière du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 10^e jour du mois de mai 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	
Carole Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme la conseillère Denise Charlebois est absente, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

PENSÉE DU MOIS : L'homme qui ne tente rien ne se trompe jamais. (Lao Tzu)

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 10 mai 2010

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire et de la séance publique de consultation du 12 avril 2010
Résolutions numéros 63-10 à 87-10 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2010
 - a) Chèques fournisseurs numéros 210210 à 210294 inclusivement pour un montant de 119 321,47 \$ pour avril 2010. Chèques salaires et rémunération du conseil numéros 6817 à 6893 pour un montant de 29 586,34 \$.
 - b) Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Suivi de la rencontre avec le MTQ du 21 avril 2010.
 - b) Comité régional de sécurité publique
Avis de motion, modification aux règlements de nuisance, stationnement et circulation et la sécurité et l'ordre dans les endroits publics.
 - c) Demande d'utilisation d'un lot intramunicipal pour accès à sa propriété.

- d) Internet haute vitesse, programme Communautés branchées.
- e) Avis de motion règlement concernant la tarification de certains biens et services dispensés par la municipalité.
- f) Résolution au CRTC et à Bell Canada, mauvaise qualité du service dans le secteur de Vendée.
- g) Dépôt du rapport annuel de la Sûreté du Québec.
- h) Jugement confirmant le pouvoir des municipalités d'imposer la régénération de la bande riveraine.
- i) FQM, demande d'appui pour financement de la collecte sélective municipale.
- j) Résolution pour renouveler la marge de crédit de 300 000 \$.
- k) Municipalité de Huberdeau, demande d'appui changement d'appellation du chemin de Rockway-Valley dans Boileau.
- l) Reconnaissance du comité du 125^e.

7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.

8- Voirie municipale

- a) Résolution demandant le déplacement du panneau arrêt sur le chemin Boileau.
- b) Subvention discrétionnaire du député, approbation des travaux à réaliser.

9- Hygiène du milieu.

- a) Camion et benne pour collecte des déchets.
- b) RSV Lacs, demande de l'association du lac Winnetou.

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Ratification du règlement créant une nouvelle zone à même la zone 88-R soit la zone 88R-1 et modifiant la grille des normes de zonage.

11- Loisirs et culture

12- Histoire et patrimoine

- a) Résolution pour réfection du sentier de la tour.
- b) Règlement modifiant la composition du comité CCHP.
- c) Résolution pour nommer les membres du comité.

13- Affaire(s) nouvelle(s).

14- Période de question(s).

15- Levée de la séance.

RÉS 88-10 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 6- m) Ajustement du salaire de Martin Paiement.
- n) Transfert budgétaire à l'urbanisme.
- o) Subvention pour l'accueil des villégiateurs 2010.
- 7- b) Ajout d'un pompier en probation à Vendée.
- 10- b) Achat d'arbustes pour la bande riveraine.
- 13- a) Élections scolaires.
- b) Compte rendu de la rencontre avec la FALMA.

Adoptée à la majorité.

RÉS 89-10 : PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance publique de consultation et de la séance ordinaire du 12 avril 2010, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 12 avril 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 63-10 à 87-10 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 90-10 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois d'avril 2010 : chèques fournisseurs numéros 210210 à 210294 inclusivement pour un montant de 119 321,47\$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 6817 à 6893 pour un montant de 29 586,34 \$.

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 91-10 : ÉTAT SEMESTRIEL COMPARATIF DES REVENUS ET DES CHARGES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil accepte le dépôt du premier état comparatif semestriel des revenus et des charges, en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal.

Adoptée à la majorité.

REMERCIEMENTS DU CSSS DES SOMMETS

Les responsables de la Table de concertation des personnes âgées et le CSSS des Sommets remercient la municipalité de sa collaboration à la journée V.I.P. qui a eu lieu à Vendée le 2 février dernier.

COMITÉ PROVINCIAL DE LA SÉCURITÉ MOTONEIGE/QUADS

Un Comité conjoint a été créé par les deux fédérations pour venir en appui au CRÉ dans le but de favoriser une circulation sécuritaire des VHR sur les tronçons identifiés et d'assurer la quiétude des résidents.

SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

La subvention de 222 162 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été reconduite pour l'année 2010.

PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT, SUIVI DU DOSSIER

Bien que le projet présenté par la municipalité satisfasse aux exigences du programme, il n'a pas été approuvé compte tenu des limites budgétaires actuelles du programme.

SUIVI DE LA RENCONTRE DU MTQ DU 21 AVRIL 2010

Le 21 avril dernier, le maire et le directeur général ont rencontré les représentants du ministère des Transports du Québec pour discuter des dossiers en cours : rue Amherst, limite de vitesse, affichage, entrée du chemin de Vendée, réfection des ponts. Une autre rencontre est prévue prochainement.

AVIS DE MOTION MODIFICATION AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement concernant les nuisances.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant le stationnement et la circulation.

RÉS 92-10 : DEMANDE D'UTILISATION DE TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES P-49 RANG K, CANTON DE CLYDE

Considérant que M. Patrick Gauvin a déposé une demande à la MRC des Laurentides afin de pouvoir circuler sur une partie du lot 49, rang K, canton de Clyde, lui facilitant l'accès à sa propriété;

Considérant que le comité multiressource demande l'accord de la municipalité dans ce dossier;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le Conseil donne son accord à cette demande à la condition que le chemin ne soit pas clôturé et n'entrave d'aucune façon le libre accès au sentier piétonnier.

Adoptée à la majorité.

INTERNET HAUTE VITESSE, PROGRAMME COMMUNAUTÉS BRANCHÉES

Conformément à son mandat, le directeur général a vérifié auprès d'autres municipalités la qualité de réception et du service de Xplornet; les commentaires sont positifs. Le dossier a été envoyé au CRÉ Laurentides pour résolution d'appui. L'étape suivante sera la transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour obtenir la subvention du programme Communautés Rurales Branchées.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS ET SERVICES DISPENSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement concernant la tarification de certains biens et services dispensés par la municipalité.

RÉS 93-10 : PLAINTÉ À BELL CANADA, MAUVAISE QUALITÉ DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE À VENDÉE

Considérant que depuis la tempête survenue le 1^{er} août 2006 dans ce secteur, le service téléphonique sur le chemin du Lac-de-la-Sucrierie et ses environs, à Vendée, est de qualité déplorable malgré les nombreuses plaintes émises par les citoyens à Bell Canada;

Considérant que la communication au moyen d'un téléphone cellulaire ou de tout autre moyen que la ligne téléphonique est impossible dans ce secteur et que, de ce fait, les pannes fréquentes du service téléphonique entraînent des problèmes majeurs de sécurité publique;

Considérant que la Sûreté du Québec a été impliquée dans deux événements mettant en cause un problème de ligne téléphonique ;

Considérant les nombreuses interventions et requêtes faites auprès de Bell Canada depuis janvier 2010 tel qu'en fait foi un document déposé au conseil municipal par monsieur Claude Lecours;

Considérant que suite à ces requêtes la situation est demeurée inchangée;

Considérant les préjudices occasionnés à ces citoyens;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil municipal presse Bell Canada d'offrir un service téléphonique adéquat et sécuritaire aux citoyens de Vendée.

Que copie de cette résolution soit acheminée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à monsieur Tony Clément, ministre d'Industrie Canada, à madame Johanne Deschamps, députée de Laurentides-Labelle, à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle et à monsieur Gilbert Lafrenière, capitaine à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec a déposé son rapport des interventions faites en 2009 dans Amherst. Le directeur général en fait un compte rendu.

JUGEMENT CONFIRMANT LE POUVOIR DES MUNICIPALITÉS D'IMPOSER LA RÉGÉNÉRATION DE LA BANDE RIVERAINE

La Cour supérieure vient de confirmer dans un important jugement que les municipalités ont le droit d'imposer par règlement la restauration des bandes riveraines sans égard aux pseudodroits acquis sur les usages et les constructions en rives.

RÉS 94-10 : FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi no 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi no 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi no 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Sylvain Pagé, député de la circonscription de Labelle.

Adoptée à la majorité.

RÉS 95-10 : RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT VARIABLE

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le Conseil demande au Centre financier aux entreprises Desjardins de renouveler sa marge de crédit variable jusqu'à concurrence de 300 000 \$ auprès de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées, selon les termes négociés antérieurement et autorise le maire M. Bernard Lapointe et/ou la secrétaire-trésorière adjointe Mme Hélène Dion à signer tous les documents pertinents.

Adoptée à la majorité.

RÉS 96-10 : DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU POUR CHANGEMENT D'APPELLATION DU CHEMIN DE ROCKWAY VALLEY DANS BOILEAU

Considérant que la Municipalité d'Huberdeau a demandé à la Municipalité d'Amherst de l'appuyer dans ses démarches auprès de la Municipalité de Boileau afin que cette dernière change l'appellation du chemin de Rockway Valley;

Considérant que ce problème de dédoublement de nom se présente également pour d'autres voies de circulation sur les territoires de Boileau et d'Amherst;

Considérant que la confusion qui s'installe lors des appels d'urgence peut entraîner des conséquences néfastes;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil appuie la Municipalité d'Huberdeau dans ses démarches mais demande qu'un groupe de travail tripartite soit formé pour étudier le dossier.

Adoptée à la majorité.

RÉS 97-10 : RECONNAISSANCE DU COMITÉ DU 125^e

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil reconnaisse la formation du Comité du 125^e composé des membres suivants :

Claude Froment, président; Solange Racicot, secrétaire-trésorière et des directeurs : Denise Bolduc, Madeleine Ricard, Lorraine Roy, Ginette Racicot, David Thomas, Josée Maurice, Denise Fauché, Denise Charlebois.

Adoptée à la majorité.

RÉS 98-10 : AJUSTEMENT DU SALAIRE ET DES AUTRES AVANTAGES DE MARTIN PAIEMENT

Considérant la situation particulière de M. Martin Paiement qui cumule plusieurs fonctions;

Considérant ses années d'ancienneté;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour négocier le salaire et autres avantages avec M. Martin Paiement .

Adoptée à la majorité.

RÉS 99-10 : AUTORISATION POUR TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Considérant qu'un montant de 10 000 \$ avait été autorisé pour le programme Bleu Laurentides en vertu de la résolution 69-10;

Considérant qu'il est impossible d'obtenir un programme partagé cet été;

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le budget prévu soit transféré à l'activité « Aménagement et urbanisme ».

Adoptée à la majorité.

RÉS 100-10 : SUBVENTION POUR L'ACCUEIL DES VILLÉGIATEURS À VENDÉE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'un montant de 200 \$ soit versé pour l'organisation de l'accueil des villégiateurs à l'église Notre-Dame-des-Anges de Vendée, en juin prochain.

Adoptée à la majorité.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'avril, il y a eu 4 interventions des premiers répondants et 3 interventions d'incendie.

RÉS 101-10 : ACCEPTATION DE YVES GARAND, POMPIER EN PROBATION

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. Yves Garand de Vendée soit accepté à titre de pompier volontaire en probation.

Adoptée à la majorité.

RÉS 102-10 : DEMANDE AU MTQ POUR LE DÉPLACEMENT DU PANNEAU « ARRÊT » SUR LE CHEMIN BOILEAU À L'INTERSECTION DU RÉSIDU DE LA ROUTE 323

Considérant que la presque totalité de la circulation automobile qui emprunte le résidu de la route 323 Sud provient du chemin Boileau;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil demande au ministère des Transports l'autorisation de déplacer le panneau « Arrêt » installé sur le chemin Boileau à l'intersection du tronçon de la route 323 pour le placer sur le tronçon ouest de la route 323 à l'intersection du chemin Boileau. Cette nouvelle signalisation améliorerait la circulation automobile.

Adoptée à la majorité.

RÉS 103-10 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil demande à monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle, d'accorder à la municipalité une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour la réalisation des travaux suivants : fossés, drainage, ponceaux, glissières de sécurité, pavage et chargement de gravier. Les travaux seront effectués sur les chemins Boileau, St-Louis, du Lac-Cameron, du Lac-de-la-Sucrerie et la rue St-Omer. Le coût total des travaux est estimé à 125 000 \$.

Adoptée à la majorité.

RÉS 104-10 : ACHAT D'UN CAMION ET D'UNE BENNE POUR LA COLLECTE DES ORDURES,
MOYEN DE FINANCEMENT

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que, nonobstant la résolution numéro 81-10, le directeur général soit autorisé à recourir à la solution la plus avantageuse pour financer sur une période de cinq ans l'achat du camion et de la benne destinés à la collecte des ordures, soit le crédit-bail ou PROFAM.

Adoptée à la majorité.

RÉS 105-10 : RSV LACS 2010, PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION DU LAC WINNETOU

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que la Municipalité accepte la participation de l'Association du Lac-Winnetou au Programme RSV Lacs 2010 conformément à la politique en vigueur mais demande qu'une copie des résultats des analyses soit transmise à la municipalité.

Adoptée à la majorité.

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

RÉS 106-10 RÈGLEMENT NUMÉRO 457-10

AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME LA ZONE RÉSIDEN-
TIELLE 88-R SOIT LA ZONE 88R-1 ET MODIFIANT LA GRILLE DES NORMES DE ZONAGE

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'UNE demande de modification au règlement de zonage nous a été présentée par les propriétaires des lots 2-25 et 2-26 du rang 5 nord afin d'autoriser dans la zone 88-R les logements multifamiliaux;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est de ne pas autoriser l'usage multifamilial sur la totalité de la zone 88-R et de créer une nouvelle zone soit la 88R-1;

ATTENDU QUE le conseil désire amender ledit règlement relativement à la grille des normes de zonage et créer une nouvelle zone soit la zone résidentielle 88R-1;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 mars 2010;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 mars 2010;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement s'est tenue le 12 avril 2010;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance publique de consultation tenue le 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE le présent règlement portant le numéro 457-10 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le présent règlement a pour objet de créer une nouvelle zone à même la zone 88-R, soit la zone 88R-1.

Croquis montrant la zone 88R-1 :

ARTICLE 2 : La grille des normes de zonage reproduite sous la cote « Annexe C » est modifiée en y ajoutant une colonne intitulée 88R-1 en y inscrivant tous les usages autorisés dans la zone 88-R plus l'usage multifamilial.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : 8 mars 2010

Adoption du premier projet de règlement : 8 mars 2010

Consultation publique : 12 avril 2010

Adoption du second projet de règlement : 12 avril 2010

Adoption du règlement : 10 mai 2010

Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et dg

RÉS 107-10 : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, ACHAT D'ARBUSTES ET DE PLANTS POUR LE REBOISEMENT DE LA BANDE RIVERAINE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Qu'un montant de 4 500 \$ soit autorisé pour l'achat d'arbustes et de plants devant servir au reboisement des rives des lacs et des cours d'eau.

Adoptée à la majorité.

RÉS 108-10 : RÉFECTION DU SENTIER DE LA TOUR À FEU

Considérant qu'une inspection du sentier de la tour à feu a permis de constater un état de détérioration telle qu'il représente un danger pour les utilisateurs;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires pour rendre le sentier sécuritaire.

Adoptée à la majorité.

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

RÉS 109-10 : RÈGLEMENT 458-10

Amendant le règlement constituant le Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine de la municipalité d'Amherst

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Amherst a adopté le règlement 408-06 ayant pour objet de constituer un Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine de la Municipalité d'Amherst;

ATTENDU QUE le dit règlement a été amendé par le règlement 429-07, adopté le 15 novembre 2007;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le dit règlement et plus particulièrement l'article 3.3;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 12 avril 2010;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

QUE, à ces causes, le Conseil municipal d'Amherst ordonne ce qui suit, à savoir :

Article 1 : L'article 3.3 du règlement 429-07 est abrogé et remplacé par le suivant :

Le comité est composé d'un minimum de 5 membres et d'un maximum de 7 membres dont au moins un membre du conseil. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil. La composition du comité doit, autant que possible, favoriser une représentation équitable des citoyens de tous les secteurs géographiques de la municipalité.

Article 2 : Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 12 avril 2010
Adoption : le 10 mai 2010
Publication : le 12 mai 2010
Entrée en vigueur : le 12 mai 2010

Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/dg

RÉS 110-10 : RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU CCHP

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que les mandats de Claude Froment, Michèle Gagnon, Lise Bourassa et Suzette Maurice soient renouvelés pour une période de deux ans au Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine.

Adoptée à la majorité.

DOSSIER ÉLECTIONS SIMULTANÉES SCOLAIRES-MUNICIPALES

Monsieur le maire dresse un portrait du projet des élections simultanées municipales et scolaires. Malgré la ferme opposition de la FQM et des municipalités, le projet avance en faveur des commissions scolaires.

RENCONTRE AVEC LA FALMA

M. le maire et Mme la conseillère Carole Martineau étaient présents à la rencontre de la FALMA. Le dossier des accès aux lacs via les accès publics était à l'ordre du jour, l'objectif étant de maintenir des plans d'eau de qualité.

RÉS 111-10 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj. et dga

